

FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES

Le Directoire

Paris, 27 décembre 2005

Communiqué

Le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) a choisi l'indice MSCI Europe comme indice servant de référence pour les futurs mandats de gestion d'actifs conforme à des critères d'investissement socialement responsable.

Cet indice est exprimé en euro, dividende net réinvesti et non couvert du risque de change. Il est personnalisé afin de tenir compte de la fiscalité spécifique du FRR.

Le choix d'un indice traditionnel est cohérent avec la volonté du FRR de voir ses Principes d'Investissement Socialement Responsable appliqués par les futurs gérants dans leur processus de gestion sur un univers pan européen.